



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Extension n°2 de l'ancien cimetière
Concession n°3152 - CCAS
Délivrée le 24/02/1993 (en mairie)
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Bernard MAZET

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

végétation importante

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire

La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le
26/07/2023



CONCESSION N°: 3152

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :
CCAS**

Date d'acquisition : 24/02/1993 **Cimetière :** Extension n°2 de l'ancien cimetière

Etat général: végétation importante

Superficie : 2,5 M² **Durée de la concession :**cinquantenaire

Description de la concession : tour en béton , stèle , pleine terre recouverte de gravier blanc

Objets funéraires : plaque , fleurs en plastiques

Liste des défunts inhumés (connus) : Bernard MAZET

Observations : abandonnée par le CCAS - COURRIER EN DATE DU 06/06/2023

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Acte de concession

MAIRIE D'AULNAT
Puy-de-Dôme
Code Postal : 63570

2 Mars 1993 N° d'ordre _____
N° de la concession _____
C.C.A.S. - VIEUX DAINNAT 3152
Titre n° 690
Compte n° 146

TITRE DE RECETTE PROVISOIRE
pour concession de terrain dans le cimetière communal

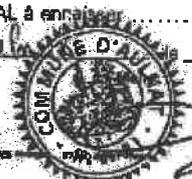
M. le Receveur municipal de la commune est informé que
M. Gaston Bernard HAZET
domicilié à AULNAT
rue Emile Rava n° 6
a demandé une concession n° Cinquante-neuf
de deux mètres carrés 50 décimètres carrés de terrain
à 1,08 F to mètre carré.

Il devra verser à la caisse de M. le Receveur municipal la
somme de deux mille deux cent trente F
montant de cette concession et des droits d'enregistrement y afférents.

M. le Receveur municipal voudra bien encaisser cette somme
suivant détail ci-après :

Commune n°	_____	<u>680,00</u>
Bureau d'aide sociale n°	_____	<u>300,00</u>
Droits d'enregistrement	_____	_____
Droits de timbre	_____	_____
TOTAL à encaisser	_____	<u>1080 F</u>

Du 21 Mars 1993



**DE TERRAIN
ERE COMMUNAL**

de terrain dans le cimetière communal
lière de : Monsieur Gaston HAZET
Le Receveur
dans le cimetière communal au nom
de fonder la sépulture particulière
interne
sur 1993
mètres superficiels
conces à titre de
PROCES-VERBAL
accordée moyennant la somme totale de
du receveur municipal suivant quittances
1080 F
et d'enregistrement au présent arrêté
à la concession.
présent arrêté sera adressé au titulaire de
cel.
21 février 1993
Le Maire



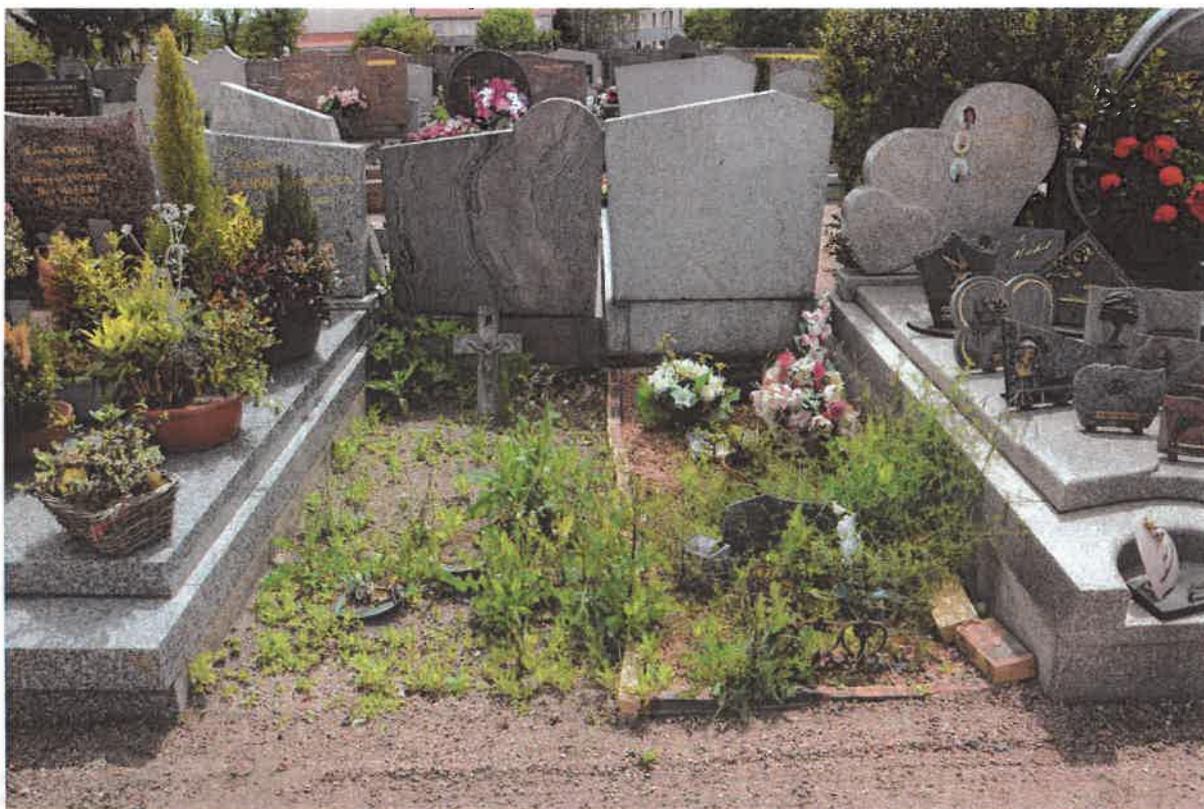
Exemplaire à la Mairie

EXEMPLAIRE DESTINE
A LA MAIRIE

2014



2016



2023



☛ Photographie du PV du 25/07/2023



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°3152



**Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre de Coubertin
63510 AULNAT**

A Aulnat, le 06/06/2023

Objet : Concession 3152 - Abandon

Madame le Maire,

Je soussignée, Christine MANDON, présidente du C.C.A.S. d'AULNAT, seul ayant droit de la concession n°3152 située dans l'extension 2 de l'ancien cimetière, acquise le 24 février 1993, déclare l'abandonner et autorisons sa destruction.

Je vous informe que la dernière inhumation pratiquée dans cet emplacement est celle de Monsieur MAZET Bernard, indigent, en date du 27 février 1993.

Ce désistement est fait sans aucune réserve.

La présidente du C.C.A.S.,



Christine MANDON

